



# PROCÈS-VERBAL

## SEPTEMBRE 2019

---

Le 28 août 2019 à 19 heures, au bureau municipal, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2019. Rencontre avec mesdames Lydia Comeau et Joëlle Gendron et monsieur Daniel Racine de la MRC de Montmagny.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le mardi 3 septembre 2019 à 19 heures 30.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

**EST ABSENT** : monsieur Bruno Gagné, maire.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 5 août 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
  - Soutien à l'école de musique ;

- Mesure d'aide financière, école primaire Sainte-Apolline pour l'année scolaire 2019-2020 (frais scolaires) ;
  - Travaux bâtiment La Rafale, autorisation de paiement ;
  - Travaux bâtiment Comptoir artisanal, autorisation de paiement ;
  - Mandat de vérification par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréées, pour la reddition des comptes des différents projets du programme TECQ 2014-2018 ;
  - Estimation des coûts pour l'installation de gouttières, bâtiments 101 et 103 rue des Loisirs ;
  - Autorisation d'achat d'une tablette, budget ;
  - Autorisation d'achat d'un conteneur pour entreposer ;
  - Ouverture de poste, gardien de patinoire ;
9. Varia ;
  10. Comptes ;
  11. Période de questions ;
  12. Levée de la séance.

**Résolution : 01-09-2019**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019**

Une copie du procès-verbal du 5 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

**Résolution : 02-09-2019**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

**5. CORRESPONDANCE**

**Résolution : 03-09-2019 (inauguration d'un bâtiment)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Cercle des Fermières Ste-Apolline demandent à la municipalité de se joindre à eux pour organiser une fête de remerciement, de type inauguration, pour souligner l'apport financier du gouvernement fédéral dans différents projets ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité se doit de respecter les exigences ou clauses des ententes signées, exigences en matière de communication ou annonces publiques au sujet des subventions des programmes du gouvernement du Canada ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'informer les membres du Cercle des Fermières Ste-Apolline que dans un avenir rapproché, la Municipalité ne prévoit pas faire une cérémonie officielle ou une annonce publique pour l'inauguration du bâtiment Comptoir artisanal. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 04-09-2019 (demande d'ouverture de chemin)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déterminé les routes dont elle fera l'entretien en hiver à compter de l'hiver 2019-2020 et pour les hivers subséquents (résolution 13-06-2019) ;

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire de lot situé à l'extrême nord du rang 1 et 2 Talon demande par écrit qu'un espace dans l'entrée du rang 1 et 2 Talon, côté est, soit dégagé en hiver pour permettre le stationnement d'autos afin d'éviter de se stationner en bordure de la route de Sainte-Lucie ;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le rang 1 et 2 Talon n'est pas inclus dans la liste des routes entretenues par la Municipalité en hiver. Que ledit chemin n'est pas ouvert au public en période hivernale. Que la Municipalité ne peut s'engager à faire ouvrir un segment de route pour en faire un stationnement d'autos.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

Aucune demande.

**7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés et a réalisé.

**8. DISCUSSIONS DIVERSES**

**Résolution : 05-09-2019 (soutien à l'école de musique)**

CONSIDÉRANT QUE l'École internationale de musique de Montmagny offre à nouveau cette année, aux résidents des municipalités du centre et du sud de la MRC de Montmagny, la possibilité de s'inscrire à des cours de musique qui se donneront à la salle communautaire de Saint-Fabien-de-Panet ;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la municipalité a participé au projet et versé 20 % des coûts d'inscriptions pour les résidents inscrits sur son territoire ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de prolonger l'aide financière au projet École internationale de musique Montmagny, antenne Saint-Fabien-de-Panet, et de payer 20 % des frais d'inscription des personnes qui résident sur notre territoire, pour l'année 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 06-09-2019 (renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)**

CONSIDÉRANT qu'en 2018, une aide financière a été versée à l'école primaire Sainte-Apolline pour encourager les familles à utiliser les services d'enseignement scolaire offerts à l'école primaire Ste-Apolline et inciter les familles à venir s'installer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler cette aide financière pour l'année scolaire 2019-2020 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les frais scolaires, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire Ste-Apolline, pour l'année scolaire 2019-2020, soient payés par la municipalité au Conseil d'établissement de l'école primaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 07-09-2019 (autorisation de paiement, travaux bâtiment La Rafale)**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc., confirme que les travaux de réfection du bâtiment La Rafale sont exécutés à 95 % ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, certains travaux de correction devront être effectués ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 30 % des factures pour le projet de réfection du bâtiment La Rafale à l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc. Lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction du conseil, la totalité des factures pourra être payée ainsi que le cautionnement d'exécution remboursé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 08-09-2019 (autorisation de paiement, travaux bâtiment Comptoir artisanal)**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc. confirme que les travaux de réfection du bâtiment Comptoir artisanal sont terminés depuis le 28 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de l'extérieur du bâtiment Comptoir artisanal ont été exécutés à la satisfaction du conseil ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des factures pour les travaux de réfection du bâtiment Comptoir artisanal à l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc. Le montant total des factures doit correspondre aux montants totaux acceptés par le conseil dans les résolutions 22-06-2019 et 07-07-2019 plus les frais pour la réparation du mur non prévu dans la soumission. De plus, d'autoriser la remise du chèque de cautionnement d'exécution au montant de 4 541,51 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 09-09-2019 (mandat de vérification)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater le cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., du Lac-Échemin, pour faire la vérification des différents rapports à déposer pour la reddition de compte de la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 10-09-2019 (gouttières bâtiment Comptoir artisanal)**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gouttières Appalaches a déposé une estimation de coûts pour des travaux d'installation de gouttières pour le 101 rue des Loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de 1 043,97 \$, taxes incluses, comprend les gouttières, les crochets continus ainsi que la pose ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Gouttières Appalaches pour faire l'installation de gouttières pour le bâtiment Comptoir artisanal situé au 101 rue des Loisirs. Total de l'estimation 1 043,97 \$, taxes incluses. L'estimation comprend les gouttières, les crochets continus ainsi que l'installation. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 11-09-2019 (gouttières bâtiment La Rafale)**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gouttières Appalaches a déposé une estimation de coûts pour des travaux d'installation de gouttières pour le 103 rue des Loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de 922,10 \$, taxes incluses, comprend les gouttières, les crochets continus ainsi que la pose ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Gouttières Appalaches pour faire l'installation de gouttières pour le bâtiment La Rafale, situé au 103 rue des Loisirs. Total de l'estimation 922,10 \$, taxes incluses. L'estimation comprend les gouttières, les crochets continus ainsi que l'installation. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 12-09-2019 (autorisation d'achat)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU qu'un montant de 500 \$ soit réservé dans le budget 2019 pour l'achat d'une tablette pour les réunions sans papier de la MRC de Montmagny. Compte budgétaire 02-130-00-527 et 02-130-00-529. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 13-09-2019 (autorisation d'achat)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un conteneur de 20 pieds de l'entreprise Martineau Express inc. au montant de 4167,84 \$, taxes incluses. Ce montant sera pris à même le compte budgétaire 59-110-10 excédent de surplus de fonctionnements non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 14-09-2019 (ouverture de poste)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'afficher le poste de gardien/gardiennne de patinoire. Les candidats ou candidates devront déposer leur candidature au plus tard le 2 octobre 2019 à 16 heures. Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées. Si le poste n'est pas pourvu, la patinoire sera fermée pour l'hiver. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. **VARIA**

Aucun varia.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 28 juillet au 24 août 2019

7 395,86 \$

**Résolution : 15-09-2019 (comptes)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 70 608,62 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés

à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **Résolution : 16-09-2019 (levée de la séance)**

Il est 20 heures 19. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. René Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,  
maire suppléant

Doris Godbout,  
dir. gén. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Site Web : [www.sainteapollinedepatton.ca](http://www.sainteapollinedepatton.ca)

Facebook : [www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton](https://www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton)

---

### **Un évènement à ne pas manquer**

- Ne pas oublier le Marché de Noël le 10 novembre prochain de 10 h à 16 h à la grande salle municipale.
- 21 artisans seront présents pour vous présenter leurs produits, dont plusieurs de la municipalité.
- Pour plus d'information, vous pouvez visiter la page Facebook : Marché de Noël de Sainte-Apolline
- On vous attend en grand nombre.